



ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

lundi 26.06.2023 à 20h00

Ecole Bellevie – Salle polyvalente - Courroux

Ordre du jour

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12.12.2022
2. Présentation et approbation des comptes 2022 de la commune mixte
3. Valider un investissement de Fr. 150'000.- pour l'assainissement du chemin des Bassés
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'approvisionnement en eau potable (REAP), ainsi que le règlement tarifaire y relatif
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE), ainsi que le règlement tarifaire y relatif
6. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal de sécurité locale
7. Présentation du plan de législature 2023-2027
8. Informations diverses du Conseil communal
9. Divers.

Le procès-verbal est en lecture libre sur le site internet www.courroux.ch et il peut, ainsi que les documents relatifs aux points de l'ordre du jour, être consulté au secrétariat communal.

Les règlements mentionnés sous points 4, 5 et 6 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées et par écrit, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.